

L'acceptation du présent règlement intérieur conditionne la qualité de la prise en charge pendant votre hospitalisation. Il s'impose à tout patient hospitalisé en centre de jour. Nous vous demandons de bien vouloir le respecter.

VIE PRATIQUE

Horaires	L'Hôpital de jour est ouvert du lundi au vendredi hors jours fériés. L'arrivée s'effectue à 9h00 le matin, et à 13h30 l'après-midi. Le départ s'effectue à 12h30 le matin et 16h30 pour l'après-midi.
Organisation	L'hôpital de jour est un lieu de soin et relève d'une prescription médicale. Dans le cadre de la continuité des soins, toute absence injustifiée sera évaluée par l'équipe soignante et pourra entraîner votre exclusion de l'établissement par l'équipe médicale et/ou la Direction. Le parcours de soins en hôpital de jour est organisé en sessions de 3 mois. Il vous est demandé de vous organiser afin de ne pas être absent plus d'une semaine pour raison personnelle. Rapprochez-vous de votre médecin pour toute demande particulière à ce sujet.
Repas	En cas de prise de repas de midi dans l'établissement vous devez vous présenter en salle à manger pour le déjeuner à 12H30. Il vous est demandé d'amener vos médicaments pour la prise du repas.
Visites	Les visites ne sont pas autorisées dans le cadre de ce mode d'hospitalisation.
Comportement	Une attitude respectueuse et courtoise à l'égard du personnel et des autres patients est exigée : tout propos discriminatoire ainsi que toute brutalité, prosélytisme, injure, menace, manifestation de violence, d'ivresse ou d'agressivité sont formellement interdits. Un respect des lieux tant au niveau de la propreté que du rangement vous est demandé. Toute dégradation des locaux ou du matériel de votre fait sera à votre charge.
Tenue	Une tenue correcte en rapport avec les règles de la vie en société et adaptée aux activités thérapeutiques proposées est souhaitée. Des casiers sont à votre disposition dans les vestiaires prévus à cet effet. Ils doivent être libérés à votre départ, à chaque fin de journée. Par mesure de sécurité, la Direction se réserve le droit de faire retirer les cadenas restants. Aucun sac à main, cabas, ne peut être accepté en salles d'activités. Vous pouvez venir avec une bouteille d'eau ou une gourde personnelle.
Téléphone	L'utilisation des téléphones portables est déconseillée dans l'établissement. Nous vous demandons d'éteindre votre appareil dans les parties communes, pendant les soins et activités thérapeutiques.
Liberté de circulation	Durant votre séjour vous bénéficiez d'une liberté de circulation dans l'établissement, certaines zones vous seront accessibles en permanence et d'autres uniquement à certaines heures ou sur autorisation de l'équipe soignante. De même, les sorties thérapeutiques à l'extérieur de l'établissement ne peuvent s'effectuer sans la présence d'un soignant.
Vidéosurveillance	Pour la sécurité de tous, l'ensemble de l'établissement bénéficie d'une vidéosurveillance conformément à la déclaration faite en préfecture.
Conduite de véhicule personnel	Vous avez été informé par votre médecin prescripteur des effets secondaires des médicaments sur la conduite. Ainsi nous vous recommandons de privilégier si nécessaire les transports en commun, ou autre, lors de votre hospitalisation de jour.
Objets de valeur	La Direction décline toute responsabilité en cas de vol dans la mesure où chaque patient dispose d'un casier qu'il vous revient de sécuriser par un cadenas personnel.

Médicaments personnels	La gestion de votre traitement personnel vous revient. Le personnel soignant s'assurera de la bonne prise de votre traitement. Nous vous demandons de rapporter l'ordonnance de votre médecin après chaque renouvellement.
Données personnelles	Dans le cadre de votre prise en soin, il vous est demandé d'informer les équipes de tout changements (adresse, numéro de téléphone, changement de personnes de confiance, changement de mutuelle, changement de médecin traitant...), merci de votre collaboration.

LES INTERDITS

Objets considérés comme dangereux	Une vérification ou un inventaire de vos objets personnels peut-être réalisé à votre entrée par le personnel soignant. Tout objet considéré comme dangereux, vous sera retiré, puis restitué (à vous ou votre famille) à votre sortie, après avis médical.
Tabac	Conformément à la législation en vigueur, il est strictement interdit de fumer à l'intérieur des bâtiments. Dans le cadre de notre démarche anti-tabac, nous vous demandons également de ne pas fumer devant les sas d'entrée de l'hôpital de jour. Un abri extérieur est à la disposition des fumeurs. Vos mégots doivent être déposés dans un cendrier.
Produits interdits	L'introduction et la consommation dans l'établissement de drogues, alcool, médicaments autre que votre traitement personnel sont formellement interdites. En cas de non-respect de cet interdit, votre médecin pourra établir avec vous un contrat de soins qui, s'il n'est pas suivi, pourra entraîner votre exclusion de l'établissement par l'équipe médicale et/ou la Direction.

AUTRES

Pour joindre la Clinique	Pendant la durée de votre hospitalisation, lors des moments que vous passez en dehors de l'établissement, vous pouvez joindre la Clinique au 02 47 26 30 33 et demander l'hospitalisation de jour.
En cas de besoin urgent	Pendant la durée de votre hospitalisation, lors des moments que vous passez en dehors de l'établissement, en cas de besoin urgent vous devez : appeler prioritairement votre médecin traitant et/ou psychiatre, et en l'absence de ce dernier, appeler le SAMU en composant le 15 (depuis un téléphone fixe) ou le 112 (depuis un téléphone portable)

Direction Générale

Le Président de CME

Etiquette patient

Le Patient
(Date et signature)